**M. Allicot.** — Il n'est pas dans mon intention de jeter un seul mot dans le débat. Mais je demande au gouvernement de se prononcer sur la façon dont il interprète le décret sur l'état-major de l'armée. Le pays a été profondément ému par les événements de ces temps derniers : il en fera remonter la responsabilité jusqu'à la Chambre si elle renvoie à un mois mon interpellation. (Applaudissements au centre ; bruit à gauche et à l'extrême-gauche.)

## Déclarations de M. Gouzy

**M. Gouzy** explique qu'il ne parlera que sur la date. Il montrera, dit-il, autant de calme que son prédécesseur en a montré peu.

Des projets de loi intéressant la défense nationale et les travailleurs sont à l'ordre du jour. La Chambre agirait sagement en les discutant de préférence à des questions qui n'intéressent que des politiciens.

**Une voix au centre.** — Qui intéressent tous les Français.

**Carnaud.** — Le parti du chahut veut se faire entendre. (Bruit.)

**M. Gouzy.** — Il est de la dignité de la Chambre de renvoyer à un mois l'interpellation de M. Allicot. (Appl. à gauche et à l'extrême-gauche.)

## Nouvel incident

**M. Mézières**, président de la commission de l'armée, demande la parole, il monte à la tribune.

**M. Doumergue.** — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. Deschanel.** — La question étant préjudicielle, je vous donne la parole.

**M. Mézières** descend de la tribune et **M. Doumergue** a la parole.

« M. Mézières a été, dit-il, appelé à la tribune comme président de la commission de l'armée. Mais, en ce moment, il ne s'agit pas de la discussion d'un projet de loi ou d'une mesure sur laquelle la commission de l'armée doit se faire entendre ; il s'agit simplement de l'application d'un décret.

Je fais donc appel au règlement. Les commissions de la Chambre ne sont pas nommées pour intervenir dans de pareils débats. Chaque député a le droit de parler individuellement.

**Une voix au centre.** — M. Mézières est député comme vous ! (Très bien ! au centre).

**M. Doumergue.** — Il a le droit de parler, mais non pas au nom de la commission de l'armée. (Bruit).

## Speech nationaliste

**M. Mézières** répond à M. Doumergue :

« Si vous m'aviez, dit-il, laissé le temps de parler, j'aurais dit ce que vous venez de dire si justement.

J'ai toujours été à la commission de l'armée le scrupuleux observateur de tout ce que comporte d'élevé et de grave la mission dont elle est investie.

Officiellement, je le sais, elle ne peut examiner que les projets de loi dont elle est saisie ; mais dans un certain nombre de circonstances, les précédents sont là pour l'établir, la Chambre a invité la Commission de l'armée à donner son avis sur certaines questions.

On a demandé de divers côtés l'avis de la commission de l'armée sur celle-ci ; et c'est pour cela que je suis monté à la tribune.

J'ai du reste reçu un mandat formel de la majorité de la commission de l'armée.

En ce moment, il n'est question que de la fixation de l'interpellation de M. Allicot et je n'ai pas à intervenir. Mais, si la Chambre décide la discussion de cette interpellation, je ferai connaître l'avis de la commission de l'armée. (Applaudissements au centre).

## Intervention de Jourde

**Jourde** dit que c'est la première fois qu'un président de la commission de l'armée intervient dans une question politique.

La semaine dernière, la commission de l'armée était réunie pour entendre le rapport de M. Gervais sur le projet de loi concernant les retraites proportionnelles de l'armée. Le colonel Guérin fit part aux membres présents sans autre convocation qu'il voulait poser une question au ministre de la guerre sur les mutations de l'état-major. Sur l'insistance de certains de ses collègues, il se décida à interpeller. Il lut convenu en même temps que la commission de l'armée interviendrait dans le débat.

On convoque une seconde fois la commission de l'armée ; et les membres absents à la séance précédente protestèrent contre le rôle qu'on voulait faire jouer au président et à la commission de l'armée. C'était là une décision antiréglementaire.

La question soulevée est purement politique.

**M. Allicot.** — Elle est essentiellement militaire. (Applaudissements au centre.)

**Jourde.** — La Chambre a renvoyé à un mois l'interpellation de M. Guérin ; elle renverra de même à un mois l'interpellation de M. Alicot, qui a le même objet. (Applaudissements à l'extrême-gauche et à gauche.)

## Bafouillage nationaleux

**M. Mézières** essaie de répondre à Jourde. Dans un indigeste pathos, il parle de l'armée du pays, de lui-même et en pro te pour faire son propre éloge, au milieu du bruit et des conversations.

Ce nationaliste honteux essaie de cacher son jeu sous des mots rentrants et de fades tirades patriotiques ; mais personne ne l'écoute, pas même ses complices et il se décide enfin à quitter la tribune, nullement fier du succès qu'il y a obtenu.

# CAMOUFLET AUX NATIONLISTES

### Interpellation renvoyée à un mois

Par 294 voix contre 249 la Chambre renvoie à un mois l'interpellation du méliniste Allicot.

Ce nouveau camouflet appliqué aux nationalistes, qui sont depuis longtemps habitués à pareille mésaventure, est salué par des applaudissements sur tous les bancs républicains.

Les nationalistes ricanent. Toujours battus et contents ! Ce sont de bonnes bêtes.

Seul, M. Mézières paraît navré.

Un grand nombre de députés lui crient dans le nez : « Démission ! Démission ! » Le complice des Lasies et des Drumont ne souffle mot. Il est momifié à son banc.

### VALIDATION D'ÉLECTION

L'élection de M. Girardin, dans la 2e circonscription de Poitiers, est validée.

### L'EMPRUNT DE MALO-LES-BAINS

Au cours de la séance d'aujourd'hui, la Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser la commune de Malo-les-Bains à emprunter une somme de 650.000 francs et à s'imposer extraordinairement.

## UNE QUESTION DE FOURNIÈRE

### au ministre de l'Instruction publique

**Le citoyen Fournière** questionne le ministre de l'Instruction publique, M. Leygues, sur l'interdiction au Théâtre Antoine, de la pièce de Louis Marsolleau : *Mais quelqu'un troubla la fête.*

L'orateur reconnaît que cette pièce est une satire très vive de la société actuelle ; mais qu'elle mériterait d'être portée devant le public bien plus que des pièces politiques ou pornographiques que la censure n'interdit pas.

## LA DÉFENSE DES PORTS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'outillage des ports de guerre et à l'établissement des bases d'opération de la flotte, particulièrement à Biserte.

L'urgence est déclarée.

**M. Leygues** soutient son administration. Il donne lecture de certains passages de la pièce interdite, qui est, dit-il, pare excellée.

Après quelques mots de Fournière, l'incident est clos.

## Discours de Pelletan

**M. Camille Pelletan** a la parole.

Le projet de loi actuellement en discussion offre un intérêt de travaux militaires un caractère tout à fait exceptionnel.

L'annuité demandée représente huit millions de plus que ce qu'on dépense aujourd'hui pour la marine ; en somme cet accroissement répond à peine à celui qui se produit par lui-même depuis quelques années dans le Budget.

Plusieurs membres ont critiqué les propositions du gouvernement et ont demandé des dépenses plus considérables, se gardant bien de dire sur quoi on les gagerait.

Sur des délicits ? Ce n'est pas là une ressource financière.

(Rires et applaudissements sur divers bancs.)

Sur des impôts nouveaux ? Personne n'osera les proposer, sur un emprunt, alors ?

C'est à l'emprunt, en effet, que l'on se trouve acculé ! Ce qu'on propose, c'est la réouverture du budget extraordinaire, par la repousse de toute la force de mes convictions.

**M. Pelletan** vise particulièrement dans son discours M. De Mahy qui, dit-il « a montré une hâte fébrile. »

**M. de Mahy.** — C'est cela ! vous êtes moins pressé quand il s'agit de défense nationale. L'opposition, du temps de l'Empire, n'était pas pressée non plus ! (Applaudissements à droite et au centre).

**M. Camille Pelletan.** — Ah ! M. de Mahy, nous parlerons de cela quand vous voudrez, mais vous me permettrez de dire que l'hilarité protestée contre cette allégation. Je suis surpris et peiné que ce soit un vieux républicain comme vous qui se fasse ici le garant d'une opinion que l'histoire dément absolument. (Applaudissements à gauche).

**M. Pelletan** termine en demandant à la Chambre de ne pas dépenser un sou qui ne soit absolument nécessaire. Il fait appel au patriotisme de ses collègues et les engage à examiner avec la plus grande attention, avant de le voter, le projet qui leur est soumis (applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

*La séance est levée à 6 heures.*

# Conseil Supérieur du Travail

### SEANCE DE CLOTURE

*Paris, 18 juin.* — Le conseil supérieur du travail a tenu aujourd'hui sa séance de clôture, sous la présidence de Millerand, ministre du commerce.

Il a examiné la question de savoir s'il conviendrait de rendre applicable aux ouvriers qui dépendent de l'État la juridiction des conseils de prud'hommes.

Sur la proposition de M. Metger, le conseil a adopté la proposition suivante :

« La juridiction des conseils de prud'hommes est applicable aux agents des manufactures de l'État dans les mêmes conditions qu'aux agents des compagnies concessionnaires de chemins de fer. »

Par un nouveau vote, le conseil supérieur a exprimé l'avis, sur la proposition de M. Keufer, que cette juridiction fût étendue par mesure générale aux travailleurs au service de l'État, des départements et des communes.

La discussion a porté ensuite sur l'éligibilité des femmes aux fonctions de conseiller prud'homme...

Le Conseil supérieur s'est prononcé en faveur de cette mesure, qui lui était proposée par Mlle Bonneviale et Jaurès.

Il a examiné enfin un certain nombre de vœux déposés au cours de la session et fixé l'ordre des enquêtes à confier à la commission permanente.

## Mort de Samory

*Paris, 18 juin.* — Une dépêche de Libreville annonce la mort de notre vieil ennemi, le puissant chef soudanais, Samory.

# La GUERRE en CHINE

## Consuls français prisonniers des chinois

### UN TELEGRAMME OFFICIEL

*Paris, 18 juin.* — Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir un télégramme de M. François, notre consul général, qui avait été chargé de ramener au Yunnan nos nationaux établis à Yun-Nan-Sen.

Dans ce télégramme, daté de Yun-Nan-Sen du 14 juin, M. François dit qu'il a été empêché par le vice-roi de partir ainsi que tous ses compagnons.

On a incendié sa maison, ainsi que toutes les missions. On leur a volé jusqu'à leurs vêtements.

Ils sont en quelque sorte retenus prisonniers.

On se rappelle que M. Delcassé, dans son discours à la Chambre le 11 juin avait fait allusion à cette situation et avait invité le gouverneur général de l'Indo-Chine, à masser des troupes sur la frontière sino-tonkinoise.

Mais on avait sursis à les faire entrer en Chine de crainte de provoquer un soulèvement des populations et d'amener le massacre de tous nos nationaux éloignés de 400 kilomètres de la frontière avant qu'on pût venir à leur aide.

Les troupes ont été massées conformément aux ordres du ministre ; mais les raisons qui ont fait différer leur emploi subsistent toujours.

Dans cette situation, M. Delcassé a fait mander le ministre de Chine et l'a invité à télégraphier immédiatement au vice-roi du Yun-Nan que la France le rendrait responsable de la vie de nos nationaux.

## Prise des Légations

*Berlin, 18 juin.* — Une dépêche du consul d'Allemagne à Tche-Fou, reçue ici, porte ce qui suit :

« Un torpilleur japonais annonce que les légations à Pékin sont prises. »

## UN COMBAT A TAKOU

### Capture des forts chinois

*Shanghaï, 18 juin.* — Un télégramme de Ché-Fou annonce que les forts de Takou ont été capturés par les flottes européennes.

A la suite d'un ultimatum envoyé au commandant chinois, dix-sept forts ouvrirent le feu sur les navires de guerre. Les flottes répondirent, réduisant les canons chinois au silence, et les forts furent ensuite capturés.

Le message ne donne pas la date du combat, mais il est probable qu'il a eu lieu dimanche.

## L'action des puissances

On annonce que M. de Lanessan, ministre de la marine, va donner des ordres pour l'envoi immédiat de trois croiseurs supplémentaires dans les mers de Chine.

Des renforts de troupes anglaises sont attendus jeudi à Takou. Tous les navires de guerre ont débarqué des troupes. Les puissances agissent dans l'accord le plus parfait.

En Angleterre, le ministre de la marine a reçu une dépêche expédiée aujourd'hui de Tché-Fou, par le commandant du croiseur *Phenix*, annonçant qu'un navire de guerre japonais, qui vient d'arriver de Takou, rapporte que le commandant en chef et les troupes étrangères viennent de rentrer à Tien-Tsin, ne pouvant gagner Pékin.

# LES DONS ET LEGS

*Paris, 18 juin.* — La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi concernant la tutelle administrative en matière de dons et legs, a entendu cet après-midi M. Waldeck-Rousseau.

Le Président du Conseil s'est déclaré favorable à l'adoption du projet soumis à la commission.

Un des commissaires ayant demandé au Président du Conseil si, à son avis, un hospice pouvait recevoir ou refuser une dotation sans prendre l'avis du Conseil municipal de la localité dans laquelle il est situé et ayant exprimé l'opinion partagée d'ailleurs par plusieurs autres membres de la commission, que les conseils municipaux doivent des fonds pour les hospices doivent avoir voix au chapitre pour l'acceptation le refus des donations, le Président du Conseil a déclaré approuver cette manière de voir.

La Commission a désigné M. Garrou comme rapporteur.

# UNE MANIFESTATION RATÉE

*Paris, 18 juin.* — L'*Intransigeant* a annoncé ce matin que la réception organisée pour le 20 juin par le Conseil municipal en l'honneur du colonel Marchand, n'aurait pas lieu, le ministre de la marine ayant déclaré à M. Gay, syndic du conseil, « qu'un officier en activité de service ne peut se prêter à une manifestation ayant un caractère politique ».

Le bureau du Conseil municipal se réunira jeudi prochain, pour statuer sur ce refus d'autorisation.

La fête qui devait avoir lieu à l'Hôtel de Ville serait d'ores et déjà décommandée par le syndic du Conseil.

Les nationalistes vont en faire une maladie.

# LES RETRAITES OUVRIÈRES

*Paris, 18 juin.* — M. Caillaux, ministre des finances, a été entendu, aujourd'hui, par la commission d'assurance et de prévoyance sociales sur le projet de création de caisses de retraites ouvrières.

Le ministre des finances a fait quelques réserves et observé que la loi devait être à nouveau examinée avec soin.

— Des objections peuvent déjà être formulées, a-t-il dit, notamment en ce qui concerne l'accumulation des capitaux que l'on ne saurait placer sans faire baisser l'intérêt de l'argent, tandis que si l'on achète de la rente, on amènera la hausse ; la conversion s'imposera, si on la fait pour tout le monde on fait baisser le taux de l'intérêt. Si l'on se borne à convertir les rentes restées dans la circulation on sera obligé de donner des subventions aux caisses d'épargne, caisses de retraites, etc.

Quant à l'emprunt fait par les caisses régionales, le ministre des finances y voit le danger qu'il pourrait se faire, sans que le ministre des finances puisse s'y opposer, avec la seule autorisation du ministre du commerce non compétent. Comment remboursera-t-on ? L'on n'a pas compté non plus les frais d'administration qui seront fort élevés, de one millions au moins.

Enfin, M. Caillaux, au nom du ministre des affaires étrangères, fait toutes réserves concernant les cotisations des ouvriers étrangers.

Le ministre estime personnellement que la distribution est préférable. Il n'a pas suffisamment étudié la question pour formuler une proposition et demande simplement à la commission d'examiner les objections qu'il lui apporte.

En ce qui concerne les dépenses de la période transitoire, M. Caillaux pense qu'il serait préférable d'inscrire chaque année au budget le crédit nécessaire plutôt que d'avoir recours à l'emprunt.

# LES CRIMES CLÉRICAUX

*Reims, 18 juin.* — Nous avons parlé de la grande colère des cléricaux émus à la suite de l'enlèvement des croix qui surmontaient les écoles communales laïques, et de celle qui se trouvait rue du Jard, près du cimetière.

A ce propos, l'affiche suivante vient d'être placardée sur les murs de Reims.

— Par un acte énergique, le maire de Reims, M. Arnould, a fait disparaître l'emblème qui, place rue du Jard, rappelait à tous les hommes de cœur la triste période inquisitoriale que durent vivre nos ancêtres.

Pour la croix, l'archevêque de Reims, Henri de Braine, assisté de son frère Robert, dominicain et inquisiteur, fit brûler en sa présence, le 13 mai 1243, à Mont-Aimé, près de Vertus, 183 prétendus hérétiques.

Pour la croix, les notables de Reims, féllateur pieds nus, en chemises, une torche à la main, et revêtus par la verge la discipline de l'exécuteur des vengeances ecclésiastiques.

Pour la croix, le libre-penseur était poursuivi. On l'arrachait aux bras de sa famille éplorée pour le traîner aux shires de l'archevêque. Une paille pourrie, un pain noir, une eau fétide, point de jour, point de communication ; son cachot était l'antre du tartare.

On l'avait appliqué des deux côtés du corps des pointes de feu et s'il ne succombait pas aux souffrances, on le renvoyait, après rançon, brûlés vifs aux shires de l'archevêque.

Pour la croix, Meaux, Troyes, Paris et le midi connurent le gibet, le bûcher et les horreurs de la Saint-Barthélemy.

Et c'est cette croix, n'inspirant que dégoût et horreur, qu'on voudrait aujourd'hui nous faire respecter. Allons donc !

Au nom de la croix, les crimes les plus monstrueux furent commis, ceux qui, aujourd'hui, sont épris du véritable amour de l'humanité ne peuvent, sans un haut-le-cœur, voir un objet semblable dans une ville qui commence à recevoir les bienfaits rayons du Soleil-Liberté.

L'œuvre du Christ a été néfaste, puisque, à cause des monstrueux crimes de l'inquisition, il n'a engendré que porcs ensoulés que nous voyons dévier à chaque instant en cours d'assises.

Hommes libres, vous qui préférez la liberté à la Croix, prenez comme cri de ralliement :

« A bas la calotte ! »

# Les Syndicats ouvriers en Autriche

*Vienne, 18 juin.* — Il se tient actuellement à Vienne un Congrès général des Syndicats ouvriers autrichiens.

La commission syndicale vient de publier à ce propos une brochure sur l'évolution du mouvement syndical dans ce pays jusqu'à présent. Il convient d'y relever les données suivantes :

L'organisation syndicale des ouvriers autrichiens coïncide tout à fait avec le développement du socialisme en Autriche. En 1868, le mouvement socialiste fait irruption dans la vie politique. Quatre ans après, en 1872, le nombre d'ouvriers syndiqués atteint 70,142.

En 1897, aux élections législatives, le parti socialiste obtient 500,000 voix et nomme quatorze députés au Reichsrath. Le nombre d'ouvriers syndiqués, d'autre part, s'élève à 120,000. Aujourd'hui enfin, il monte à 157,778, dont 9,283 femmes syndiquées.

Au début, les organisateurs des Syndicats avaient eu bien des difficultés dans leur entreprise à cause du particularisme national.

Aujourd'hui, la plupart de celles-ci étant surmontées, l'organisation se poursuit sans relâche.

# EMEUTES SANGLANTES EN BULGARIE

*Sofia, 18 juin.* — Les paysans de la Bulgarie, rançonnés, saignés à blanc par les parasites de la société, se révoltent contre leurs exploiteurs. Ils ne veulent plus être traités des bêtes de somme par la tourbe des fainéants à galons et à titres ronflants.

Les habitants du village d'Ourankoulek, district de Varna, ayant fait de l'opposition aux agents du fisc, un escadron fut envoyé. Pendant la marche des troupes, les villageois tirèrent sur elles, tuant les deux officiers qui marchaient en tête.

L'escadron ouvrit le feu ; il blessa une trentaine de personnes. Les paysans s'enfuirent.

L'ordre est actuellement rétabli. L'état de siège sera établi dans les districts de Varna et de Schoumla.

Si tous les misérables meurt-de-faim de Bulgarie savaient s'entendre et s'unir dans une action commune ils auraient vite fait — eux comme tous les autres exploités, — de secouer le joug qui les écrase.

## La Grève des ouvriers du bâtiment

### Victoire ouvrière

*Montbéliard, 18 juin.* — La grève des ouvriers en bâtiment de Montbéliard a pris fin.

La reprise du travail a été décidée à la suite d'une entrevue avec les patrons qui ont consenti les concessions suivantes :

1° Journée de 11 heures au lieu de 12 ;

2° Mise à la charge des patrons de la prime d'assurance ;

3° Le travail de nuit payé double et celui du dimanche un tiers en plus ;

4° Les frais de déplacement mollifiés à la charge du patron ;

5° Le prix de la journée de l'ouvrier fixé huit jours après son embauchage.

Ces ouvriers demandaient aussi que la paye eût lieu tous les quinze jours, mais les patrons s'y sont refusés.

Quoique incomplète, ce n'en est pas moins une victoire pour les ouvriers.

# LE COLONEL JOUAUST

*Paris, 18 juin.* — Par décret du président de la République, en date du 13 juin, sur la proposition du ministre de la guerre est nommé dans le corps du génie, au grade de colonel de réserve, M. Jouaust (Albert), colonel du génie en retraite. Classé à l'état-major du génie.

On se souvient que le colonel Jouaust présida le conseil de guerre de Rennes qui jugea Dreyfus et que la limite d'âge l'atteignit il y a quelques mois.

# LETTRE DE BELGIQUE

*(De notre correspondant particulier)*

Bruxelles, 18 juin.

## Nos conseils provinciaux

Les ballottages ont assuré quelques nouveaux succès au Parti ouvrier.

Dans le Hainaut, cinq socialistes sont élus à Mons.

Dans la province de Liège, quatre socialistes sont élus à Verviers.

Dans le Brabant, un socialiste est élu à Bruxelles.

Pour indiquer plus nettement encore la puissance du Parti ouvrier au sein des pouvoirs provinciaux, disons que le Conseil de la province de Liège comprend 41 socialistes contre 38 cléricaux et 31 libéraux.

Dans le Hainaut, nous avons 37 socialistes contre 37 cléricaux et 31 libéraux.

Antérieurement déjà, nous avons dit que nos conseils provinciaux étaient deux sénateurs. Il a été procédé à cette élection dans le courant de la semaine.

A Liège, ont été élus : les citoyens Grinaud, ancien député de Huy, et Lafontaine, ancien sénateur, dans le Hainaut, le citoyen Picard, sénateur sortant, et Bastien, ancien député de Mons.

Le petit peloton fera feu de toutes ses pièces, au sein de la vieille assemblée, où ne siégeaient, comme élus du suffrage direct, que des capitalistes et des millionnaires.

Nous avons également espéré faire nommer un socialiste par le Conseil provincial du Brabant.

En effet, la majorité n'y est anti-cléricale et les libéraux n'y ont la majorité que parce qu'aux ballottages les électeurs avaient été anti-gouvernementaux et avaient voté pour les libéraux pour le compte d'une idée.

Il a été établi par des chiffres, que 35 sièges y avaient été acquis par les libéraux grâce à l'appoint des voix socialistes.

Il n'a été tenu aucun compte de cette situation. Messieurs les bourgeois libéraux ont été capitalistes jusqu'à l'accaparement de tous les sièges sénatoriaux. Ils ont tout gardé pour eux.

Le socialisme n'a été que la « plus-value » politique, créée par le prolétariat et recueillie par les élus capitalistes.

C'est une nouvelle leçon que nos amis feront bien de garder dans leur mémoire.

## Un procès capitaliste

En ce moment, comme on le sait, se plaide à Bruxelles, devant le Tribunal correctionnel, un procès qui intéresse nos lecteurs à un double point de vue. Nous voulons parler du procès des « Chemins de fer du Transvaal ».

Les financiers sont poursuivis pour faux bilans et diverses contraventions à la loi sur les sociétés ; un simple revirement, effectué dans un bilan, leur avait assuré un bénéfice de 10 millions.

Ces messieurs avaient obtenu la concession de la construction et de l'exploitation d'une ligne de chemin de fer allant de Kooplatt-Poort aux mines d'or de Selatt, et c'est par l'« exploitation » de cette exploitation qu'ils étaient parvenus à se créer ces petits bénéfices.

Parmi eux, se trouvent Eugène et Robert Oppenheim de Paris, deux juifs. Rejouissons-nous, Drumont a été déçu se trouvent de parfaits aryens belges, MM. Warnant, Verhagne et Braconnier. Pleurez, ô le même Drumont.

Les Oppenheim avaient été fraternellement accueillis à Prétoria, parce qu'ils représentaient des capitaux français et que grâce à eux la finance anglaise était accordée.

Seulement les Oppenheim et leurs frères en capitalisme avaient n'eurent pas plutôt obtenu la concession et émis des actions, qu'ils offraient la faire à des financiers anglais.

— C'est le commerce, clamait à l'audience les prévenus.

Ce qu'il y a de plus écœurant à constater encore, c'est que les membres des corps politiques transvaaliens ont tous été gorgés de pots-de-vin, depuis Kruger jusqu'au plus insignifiant député, y a reçu au moins une voiture, et il n'est pas jusqu'à la sereine et auguste Mme Kruger, qui n'ait touché 25,000 francs d'actions.

Le docteur Leyds, représentant le Transvaal en Belgique a dû faire l'aveu douloureux, quoique couvert, de ces actes de corruption.

Partout où pénètre la finance, même dans ce pays d'apparence si saine qu'est le Transvaal, elle provoque des abcès et des purulences. La caractéristique du capitalisme est de souiller et d'empoisonner ce qu'il touche.

Une fois de plus, la preuve éclatante en a été faite à l'audience correctionnelle et sera complétée lors des plaidoiries.

## Pour le suffrage universel

Nous allons donc en Belgique reprendre le combat pour l'abolition du vote plural et l'instauration du suffrage universel pur et simple.

Les élections ont démontré que grâce aux privilèges des trois voix ; nous devions rester écrasés par la bourgeoisie conservatrice, qui trouve un appoint formidable dans la paysannerie.

La comparaison du nombre d'électeurs pluraux dans les cantons urbains et dans les cantons ruraux établit que bien peu d'ouvriers disposent de leur voix, tandis que ce privilège est dévolu à presque tous les campagnards.

Il faut que cette iniquité, obstacle à la marche de la démocratie disparaisse.

Le Conseil général du Parti ouvrier a tenu une séance spéciale pour délibérer sur les moyens de créer une campagne d'agitation immédiate.

Parmi les éléments d'action qui ont été adoptés, signalons de suite l'obstruction parlementaire. Celle-ci sera commencée dès la prochaine discussion des budgets, cet hiver même. Il a surtout été décidé de continuer « jusqu'au bout. »

A l'annonce de ces décisions, les bourgeois libéraux ont annoncé par leur presse qu'ils n'en seraient pas, ils sont partisans du suffrage universel, disent-ils, mais ils ne veulent pas d'une agitation révisionniste ; il faut laisser respirer le pays.

Il est donc entendu que nous serons seuls, mais nous nous sentons assez forts pour culbuter tous les obstacles, y compris le jésuitisme de la bourgeoisie prétendument démocratique.

Léon MEYSMANS.

# Faits Divers

## HORS RÉGION

### POURSUITE EN LOCOMOTIVE

*Chicago, 18 juin.* — Une jeune fille de dix-sept ans, appartenant à une famille capitaliste de Gulesburg, s'est échappée du foyer paternel et a pris le train pour se réfugier à Chicago. Elle était à peine partie depuis quelques heures lorsque son père a eu connaissance de sa fuite et a été informé de la direction qu'elle avait prise.

Il se précipite à la gare et, à coups de billets de banque, obtient que la direction de la ligne de Gulesburg à Chicago mette une locomotive à sa disposition. Il sarte sur la machine et s'assied à côté du mécanicien qui lance la locomotive à toute vapeur et brûle les distances.

Le père, à la poursuite de sa fille, est arrivé à Chicago une heure après elle. Mais ce que la locomotive n'avait pu faire, le télégraphe s'en était chargé. Une dépêche envoyée à Chicago avait prévenu la police de cette ville de l'incident fâcheux, et quand la jeune fille est descendue du train, deux détectives l'ont arrêtée avec tous les égards possibles et emmenée au poste central de police où la surveillante a pris soin d'elle. Une heure plus tard, l'enfant était dans les bras de son père qui l'a emmenée à Galesburg.

### ECROULEMENT D'UN PLANCHER

#### UNE EQUIPE DE TYPOS ENSEVELIE

*Londres, 18 juin.* — Un grave accident est arrivé cette nuit, à une heure du matin, dans les bureaux qu'occupe le *Daily Express*, le nouveau journal anglais récemment fondé par M. Pearsons.

Le plancher du rez-de-chaussée s'est effondré sur les machines qui se trouvent dans le sous-sol, enfouissant dans les décombres l'équipe de typographes qui faisaient le journal. Quatre hommes ont été grièvement blessés et ont dû être transportés à l'hôpital.

### EXPLOITS DE SOUS-OFFS

*Vannes, 18 juin.* — Un inqualifiable attentat vient d'être commis à Vannes.

Hier soir, vers onze heures, M. S..., domicilié rue de l'Hôpital, conduisait chez leur tante ses deux belles-sœurs, qui étaient venues le voir. M. S... fut obligé de s'arrêter quelques instants à hauteur du cimetière. Les deux dames purent ainsi prendre une avance d'un mètre sur lui.

Voici ce qui, M. S... entendit appeler : Au secours ! par ses belles-sœurs. Il accourut aussitôt et trouva les deux femmes entourées de sous-officiers qui les violentaient.

M. S... ayant, naturellement cherché à intervenir, fut roué de coups. Pendant ce temps les sous-officiers accompagnés d'alliés de quelques voyous emmenaient l'autre des femmes et lui faisaient subir les derniers outrages. La plus jeune avait réussi à fuir.

Une enquête est ouverte.

### LE DOIGT DE DIEU

*Paris, 18 juin.* — Hier, vers cinq heures moins le quart, pendant que plusieurs enfants faisaient leur première communion dans la Chapelle des sœurs Saint-Joseph de Cluny, 24, rue de la Voie-Verte, un clerge allait célébrer le mois de Marie.

L'étoffe prit feu aussitôt et en quelques instants la pauvre enfant fut environnée de flammes.

Elle a été grièvement brûlée sur tout le corps. Malgré la gravité de son état, elle sera soignée à l'infirmerie de l'établissement.

La petite victime s'appelle Yvonne Tison, âgée de onze ans, demeurant 157, rue de Rennes.

Ce douloureux accident n'a heureusement provoqué aucune panique dans l'église.

Voilà des années qu'on réclame la suppression des cierges dans les absurdes cérémonies de ce genre.

Le préfet de police est-il donc désarmé ?

## DANS LA RÉGION

### TENTATIVE DE MEURTRE A LILLE

Depuis quelque temps, un sieur Désiré Fruchart, 24 ans, équarrisseur, demeurant au Petit-Quad, poursuivait de ses assiduités la jeune Léontine Fouquez, âgée de seize ans et demi, belle-fille de M. Désiré Lemort, 42 ans, charretier, route de Wattignies. Ce dernier se querellait souvent avec Fruchart à ce sujet et, hier matin, au cours d'une violente querelle qui s'était de nouveau élevée entre les deux hommes, Fruchart, sortant de sa poche un couteau de boucher, se rua sur Lemort et lui fit au flanc gauche une blessure profonde de 3 centimètres et large de 3 environ.

Lemort tomba, perdant des flots de sang ; à cette vue, Fruchart prit la fuite.

Soigné par le docteur Desoil, Lemort dont l'état est assez grave, a été transporté à l'hôpital de la Charité.

Quant à Fruchart, il a été arrêté à 11 heures du matin, à l'Equarrissage, chemin de l'Arbrisseau, par les agents que M. Roussenac, commissaire de police du 3e arrondissement avait mis en campagne.

### ACCIDENT DE CHEMIN DE FER à Odomez

#### UN CANTONNIER TAMPONNÉ

Le nommé Emmanuel Cambien, âgé de 40 ans, a été pris et tamponné par le train 3122 près d'Odomez.

Ce cantonnier qui était au repos s'était endormi sur le talus et a dû rouler sur la voie où il a été pris par le train qui l'a horriblement blessé.

Le malheureux cantonnier a dû être réveillé en sursaut, car il est impossible d'expliquer autrement ce malheur.

M. Cosse, médecin à Vieux-Condé, lui a donné les soins nécessaires. Il a constaté de graves blessures à la tête et à la région dorso-lombaire. L'état de Cambien est considéré comme très grave, sinon désespéré.

### ÉCRASÉ PAR UN TRAIN A LYS-LEZ-LANNOY

#### Accident ou Suicide ?

Un accident mortel s'est produit hier après-midi, à Lys-lez-Lannoy, sur la voie du chemin de fer de Lannoy à Wattrelos.

Vers 3 h. 1/4, Mme Marie Léchêne, garde de la barrière du Colhem, rue du Vert-Pré, voulut se rendre compte de ce qu'était un objet étendu sur la voie, à environ 200 mètres de la Petite Barrière, et qu'elle avait aperçu depuis environ 4 h. 1/2.

Au même moment, le train de voyageurs, de 5 heures 1/2, partant de Tourcoing, stoppait, et le mécanicien, aidé de plusieurs voyageurs, ramassait sur la voie le cadavre horriblement mutilé d'un homme que la garde-barrière avait cru être celui d'un chien.

La tête a été réduite en bouillie, les jambes et les bras sont brisés, la poitrine est défoncée ; c'est très probablement le train partant de Lannoy à 4 h. 1/2, qui a occasionné l'accident.

Après les constatations faites par le chef de gare de Lys-lez-Lannoy, la gendarmerie de Wattrelos et le garde-champêtre, le cadavre a été transporté à la mairie de Lys, vers 8 heures du soir.

Il a été impossible jusqu'à présent d'établir l'identité du malheureux.

Tout ce qu'on sait, c'est que les vêtements qu'il portait ont laissé supposer, probablement avec raison, qu'on se trouve en présence d'un individu, âgé d'environ 40 à 50 ans, exerçant la profession de mécanicien, demeurant à Tourcoing, qui s'était présenté hier vers midi, à l'estaminet de la « Petite Barrière » tenu par M. Lecocq, et à l'estaminet de la « Prudence » tenu par M. Prudent Desramps.

Dans ces deux établissements il avait déclaré qu'il était depuis 3 mois sans travail parce qu'il souffrait d'une fluxion de poitrine et qu'il crachait le sang. Il avait l'air sombre et très abattu.

Il ra onta qu'il avait en outre un garçon de 17 ans et deux filles qui travaillaient, qu'il avait déjà été cabaretier et épicier, et qu'il gardait le matériel de ces deux commerces pour son fils, lorsque ce dernier serait majeur.

On croit que c'est cet homme qui est la victime de la barrière de Lys et qu'on se trouve en présence d'un suicide.

Ses vêtements, notamment son chapeau ont été reconnus par les cabaretiers.

L'inconnu était vêtu d'une jaquette noire, chapeau demi-forme rond noir, souliers napolitains à lacets, chemise bleue, cravate noire.

De la physionomie du cadavre, on ne distingue plus que des cheveux presque ras et une moustache rousse.

# LE MOUVEMENT GRÉVISTE

## A ROUBAIX

### Chez Pruvost-Barenne

La grève de chez Pruvost-Barenne reste toujours dans la même situation.

Trois ouvriers grévistes ont repris le travail hier matin.

## La Grève aux Mines de Meurchin

La situation est stationnaire aux Mines de Meurchin. Les grévistes conservent toujours leur calme parfait et luttent avec courage pour leurs si justes revendications.

Une importante réunion a eu lieu hier soir. Les citoyens Lévard, Cordier et Maurice Monier, qui y ont pris la parole, ont été chaleureusement applaudis par les mille grévistes présents.

### L'arbitrage du Préfet

M. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, à qui l'arbitrage a été demandé par les grévistes, a convoqué les délégués ouvriers pour aujourd'hui, à dix heures du matin.

# Dernière Heure

## L'AFFAIRE DEMBLON

*Bruxelles, 18 juin.* — Le tribunal correctionnel a rejeté aujourd'hui les conclusions des avocats de Demblon, poursuivis, comme on le sait, pour avoir appliqué une gifle sur la face cléricale du député Carton de Wiart.

On sait que la défense soutenait que l'action n'était pas recevable par suite du défaut d'autorisation de poursuites accordée par la Chambre.

Naturellement, les magistrats à la dévotion de Popol ne pouvaient manquer de faire le jeu du clérical Carton.

# LA GUERRE SUD-AFRICAINE

## Un combat de deux jours

### L'ARMÉE ANGLAISE SANS VIVRES

*Londres, 18 juin.* — On mande de Lourenzo-Marquez :

Les commandos qui opéraient à l'Est de Prétoria ont été forcés d'abandonner la station de Vander-Merwe après un combat de deux jours.

Les pertes anglaises ne peuvent encore être publiées ; celles des boers sont nombreuses.

Les soldats de lord Roberts manquent de vivres ; plusieurs d'entre eux sont morts d'inanition dans les rues de Prétoria. Les routes sont semées de cadavres de chevaux et de mulets.

Une proclamation du Président Steyn déclare que l'État Libre existe toujours et ne reconnaît nullement l'autorité de la Grande-Bretagne. »

## Une dépêche de Roberts

Lord Roberts télégraphie de Prétoria :

Le général Knox a chassé le 14 juin, 500 Boers qui attaquèrent les Anglais postés à Zand-River, leur faisant quatre tués et trois blessés.

Les pertes anglaises sont de trois tués dont un commandant et de neuf blessés dont un officier.

# PROVOCATIONS CLERICALES

## Processionnards conspués

*Nice, 18 juin.* — Les cléricaux de Nice, voulant jeter un défi à l'opinion, ne se sont pas contentés, cette année de processionner dans les rues. Contrairement à ce qui se fait d'habitude, ils avaient décoré hier l'itinéraire du carnavalesque cortège de tentures et de guirlandes.

Le groupe socialiste dont la manifestation du 2 juin pour l'anniversaire de Garibaldi avait été empêchée, déclara de la procession était une manifestation religieuse. Dans une réunion tenue samedi, il décida de répondre à la provocation cléricale.

Au moment où la procession débouchait devant la place Massena, une centaine de socialistes sortant chacun de sa poche un mouch